

MEURTHE -ET-MOSELLE
CANTON
JARVILLE
COMMUNE
LUDRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N°2026-82

ARRETE PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE DE VOIRIE

Le Maire de la Ville de LUDRES,

Vu les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R. 610-5 du Code Pénal,

Vu les travaux nécessaires à l'aménagement d'une piste cyclable, que doit réaliser l'entreprise EIFFAGE, rue de la Planchelle et route de Mirecourt,

Vu l'enregistrement travaux du Grand Nancy n°328 26 2129941,

Considérant qu'il est utile et nécessaire de prendre toutes les mesures appropriées pour éviter les accidents pendant la durée du chantier,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : En raison des travaux à l'aménagement d'une piste cyclable, que doit réaliser l'entreprise EIFFAGE, , **du 27 avril au 5 juin 2026**, la route de Mirecourt sera fermée dans le sens Ludres vers Richardménil, entre la rue de la Planchelle et le giratoire dit du Mauvais Lieu.

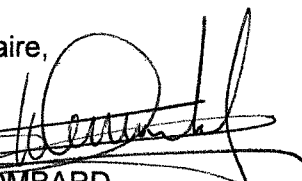

Rue de la Planchelle, la circulation s'effectuera par demi-chaussée avec piquets mobiles. Des déviations seront mises en place par l'avenue de Genobois. La vitesse sera limitée à 30 km/h. La zone de chantier devra être protégée, réglementairement signalée et mise en sécurité par des barrières. L'entreprise devra s'assurer du maintien de la voirie et des abords en parfait état de propreté. A l'issue des travaux, la zone de chantier devra être remise en état conformément au règlement de voirie de la Métropole du Grand Nancy.

ARTICLE 2 : La signalisation adéquate en amont et en aval du chantier et les mesures de sécurité seront assurées par l'entreprise EIFFAGE.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Les services de la Police Nationale et de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUDRES, le 15 avril 2026.

Le Maire,

 **WILLIAM LOMBARD**